

Décret n° 2001 - 592 Du 26 Décembre 2001
portant ratification de la convention visant à faciliter le trafic maritime
international, 1965.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 10 - 2001 du 26 Décembre 2001 autorisant la
ratification de la convention visant à faciliter le trafic maritime international,
1965 ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8
mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

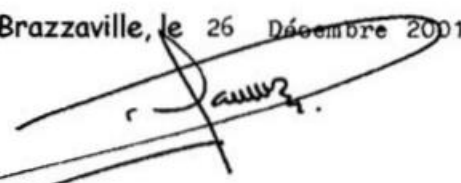
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article unique : Est ratifiée la convention visant à faciliter le trafic maritime
international, 1965.

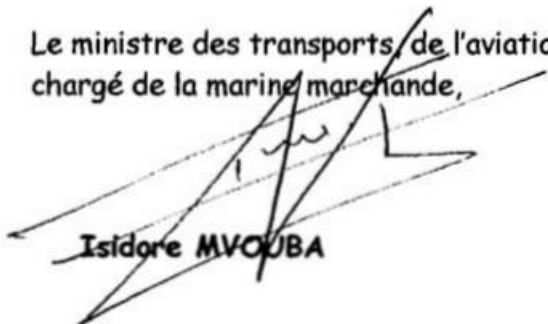
La convention dont s'agit est annexée au présent décret .

Fait à Brazzaville, le 26 Décembre 2001


Denis SASSOU-NGUESSO./-

Par le Président de la République,

Le ministre des transports de l'aviation civile,
chargé de la marine marchande,


Isidore MVOUBA